

L'intercommunalité à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2015

Début 2015, 2 133 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre couvrent la France. Après les nombreuses modifications intervenues en 2012 et 2013, peu d'opérations ont eu lieu au cours de l'année 2014 : il s'agit essentiellement de changements de nature juridique, notamment la transformation de 4 communautés d'agglomération et 6 communautés urbaines en métropoles.

Les EPCI à fiscalité propre couvrent la quasi-totalité des communes. Ils regroupent en moyenne 17 communes, mais avec des disparités importantes entre les départements.

Ces données sont celles connues fin janvier à partir des informations enregistrées dans les préfetures ; elles sont susceptibles d'être modifiées à la marge lorsque seront publiées les données définitives.

Une faible évolution du nombre de groupements à fiscalité propre

Au 1^{er} janvier 2015, la France compte 2 133 EPCI à fiscalité propre. Après la forte évolution des trois années qui ont suivi la loi de réforme des collectivités territoriales (loi RCT) du 16 décembre 2010, l'année 2014 marque une pause avec une diminution de seulement 11 EPCI à fiscalité propre contre 311 en 2013. Parmi les EPCI à fiscalité propre, on dénombre 1 884 communautés de communes, qui regroupent 85 % des communes et 40 % de la population totale. On compte également 11 métropoles, 9 communautés urbaines, 226 communautés d'agglomération et 3 syndicats d'agglomération nouvelle.

Dans ces dénombrements, on ne comptabilise pas la métropole de Lyon, qui est une collectivité locale à statut particulier et non un EPCI. En revanche, la métropole de Lyon est

prise en compte dans le nombre de communes et dans le nombre d'habitants couverts par un EPCI à fiscalité propre.

Nombre de groupements

Situation au 1er janvier	2010	2012	2013	2014	2015
EPCI à fiscalité propre					
Métropole	-	1	1	1	11
Communauté urbaine	16	15	15	15	9
Communauté d'agglomération	181	202	213	222	226
Communauté de communes	2 409	2 358	2 223	1 903	1 884
Syndicat d'agglomération nouvelle	5	5	4	4	3
Total des EPCI à fiscalité propre	2 611	2 581	2 456	2 145	2 133
Métropole de Lyon	-	-	-	-	1
Nombre de communes regroupées *	34 774	35 305	36 049	36 614	36 588
Population totale regroupée * (en millions d'habitants)	57,9	59,3	60,9	62,6	62,9

Sources : DGCL, Banatic ; Insee

Champ : France (hors Mayotte jusqu'en 2014, y compris Mayotte en 2015).

* y compris métropole de Lyon en 2015.

De nouvelles métropoles dans le paysage de l'intercommunalité

Si le nombre de groupements a peu évolué, il y a eu des modifications importantes concernant les natures juridiques suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite loi MAPTAM) du 27 janvier 2014. Cette loi prévoyait notamment une meilleure

clarification des compétences des collectivités territoriales ainsi que la création de plusieurs métropoles.

Plus précisément, elle prévoyait la transformation automatique des EPCI à fiscalité propre de plus de 400 000 habitants, situés dans une aire urbaine de plus de

650 000 habitants, en métropole de droit commun. Un dispositif de transformation facultative concernait d'une part les EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 400 000 habitants et dans le périmètre duquel se trouvait le chef lieu de région et, d'autre part, les EPCI à fiscalité propre au centre d'une zone d'emploi de plus de 400 000 habitants et qui exerçaient déjà les compétences obligatoires des métropoles à la date d'entrée en vigueur de la loi MAPTAM, soit le 29 janvier 2014. Ainsi, 10 EPCI à fiscalité propre se sont transformés en métropole le 1^{er} janvier 2015. 8 selon le dispositif de transformation automatique : 3 communautés d'agglomération (Rennes, Grenoble et Rouen)

et 5 communautés urbaines (Bordeaux, Lille, Nantes, Strasbourg et Toulouse), et 2 selon le dispositif de transformation facultative: une communauté d'agglomération (Montpellier) et une communauté urbaine (Brest). La carte intercommunale comptabilise ainsi 11 métropoles avec celle de Nice déjà existante. Enfin, cette loi a permis la création, au 1^{er} janvier 2015, de la métropole de Lyon, collectivité territoriale à statut particulier qui, sur son territoire, se substitue au conseil général du Rhône. La métropole de Lyon continue à exercer les compétences de la communauté urbaine de Lyon, et elle exerce de plus les compétences d'un conseil général, notamment dans le domaine social.

Une légère augmentation du nombre de communes isolées par rapport à 2014

La quasi-totalité des communes a été rattachée à un EPCI à FP. Ainsi, en 2010, 90,8 % des communes se trouvaient dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre ; au 1^{er} janvier 2015, 99,8 % des communes sont couvertes (en incluant les communes de la métropole de Lyon). Au 1^{er} janvier 2015, seules 70 communes restent isolées (hors métropole de Lyon), contre 67 au 1^{er} janvier 2014. Parmi ces communes, 42 intégreront la métropole du

Grand Paris au 1^{er} janvier 2016 ; 15 sont dans le département de Mayotte ; 4 sont des îles monocommunes bénéficiant donc d'une dérogation législative ; une résulte de la transformation d'un EPCI à fiscalité propre en commune nouvelle et enfin, 8 sont isolées suite à la décision du Conseil constitutionnel n°2014-391 QPC du 25 avril 2014 « Commune de Thonon-les-Bains et autre ».

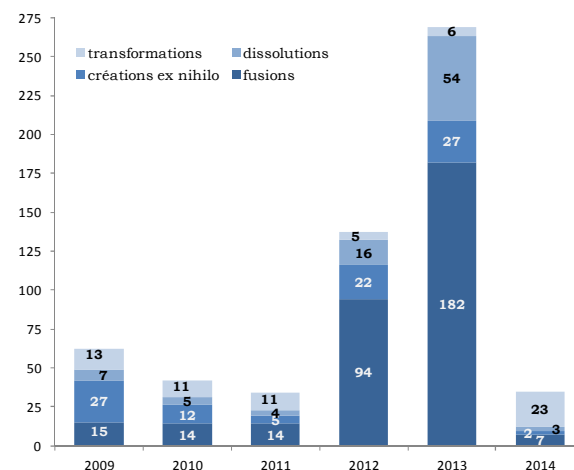
Des opérations peu nombreuses

Au cours de l'année 2014, seules 35 opérations (hors modifications de périmètres) ont eu lieu : 7 fusions, 2 créations ex-nihilo, 3 dissolutions et 23 transformations. Le nombre de transformations est plus important que dans les années précédentes. 10 d'entre elles concernent la transformation de communautés urbaines ou de communautés d'agglomération en métropole, 12 de communautés de communes en communautés d'agglomération et une de communauté d'agglomération en communauté urbaine. Ceci marque une rupture avec les deux années précédentes où, avec la refonte de la carte intercommunale, les opérations étaient nombreuses.

Les modifications du périmètre des EPCI à fiscalité propre sont également peu nombreuses en 2014 ; environ 20 communes

ont quitté un EPCI à fiscalité propre pour adhérer à un autre.

Nombre d'opérations sur les années récentes



Source : DGCL, Banatic

Un paysage de l'intercommunalité variable selon les départements

Les EPCI à fiscalité propre comportent en moyenne 17 communes pour une population de 28 900 habitants.

La taille des communautés d'agglomération et des communautés de communes reste peu modifiée par rapport à l'année précédente. Ainsi, les communautés d'agglomérations couvrent en moyenne 21 communes avec une population moyenne de 114 600 habitants et les communautés de communes couvrent en moyenne 17 communes pour une population moyenne de 14 300 habitants. Avec

l'apparition des métropoles de droit commun au 1^{er} janvier 2015, le nombre de communautés urbaines est passé de 15 en 2014 à 9 en 2015, ce qui s'accompagne d'une modification de la structure de ces dernières. Ainsi en 2015, les communautés urbaines regroupent en moyenne 22 communes pour une population moyenne de 258 100 habitants. Quant aux métropoles, elles sont composées en moyenne de 41 communes pour une population totale moyenne de 573 100 habitants (contre 545 500 habitants un an auparavant pour la métropole de Nice).

Taille moyenne des EPCI à fiscalité propre début 2015

	taille en nombre de communes				Population totale légale 2015 (millésimée 2012)			
	Moyenne	Médiane	Maximum	Minimum	Moyenne	Médiane	Maximum	Minimum
Ensemble des EPCI à fiscalité propre	17	14	131	2	28 900	12 200	1 136 500	200
<i>dont</i>								
- Métropoles	41	37	85	8	573 100	498 300	1 136 500	212 900
- Communautés urbaines	22	20	39	5	258 100	203 200	1 057 300	56 600
- Communautés d'agglomérations	21	17	78	2	114 600	92 100	432 400	29 200
- Communautés de communes	17	14	131	2	14 300	10 500	113 200	200

Sources : DGCL, Banatic ; Insee

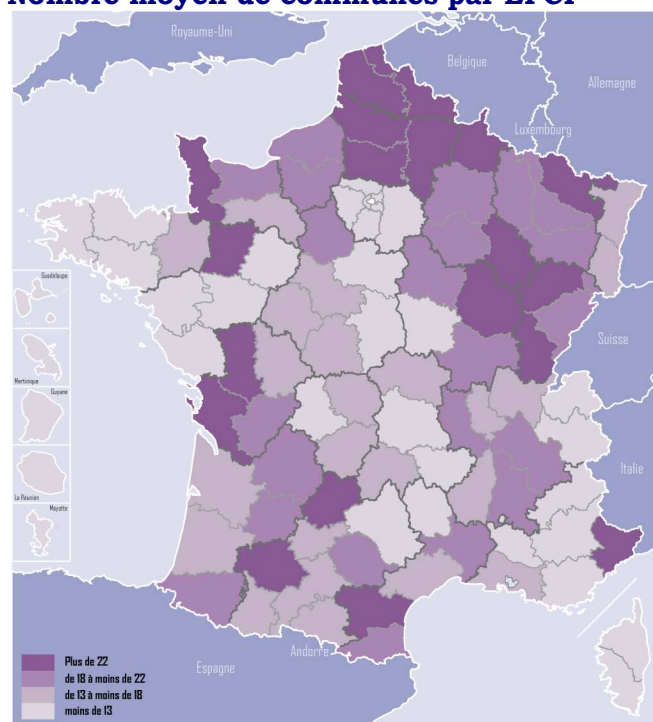
Champs : France

Le nombre moyen de communes par EPCI est supérieur à 22 dans 20 % des départements, se situant principalement dans la partie nord et nord-est de la France. A l'inverse, il est inférieur à 13 pour près d'un tiers des départements, se trouvant notamment dans l'ouest, le centre de la France et le sud-est. Globalement, plus le nombre de communes est important dans le département, plus le nombre moyen de communes par EPCI est élevé, à quelques exceptions près (Ardennes, Alpes-Maritimes, Aude...). Ceci se vérifie en particulier pour les départements d'outre-mer et ceux de la petite couronne, qui comportent chacun moins de 50 communes et dont les EPCI à fiscalité propre rassemblent peu de communes (respectivement 6 et 4,5 communes en moyenne).

Ainsi, les EPCI à fiscalité propre se situant dans les départements de moins de 200 communes comportent en moyenne 10,4 communes, ceux se trouvant dans les départements de 200 à 400 communes ont en moyenne 14,1 communes et ceux se trouvant

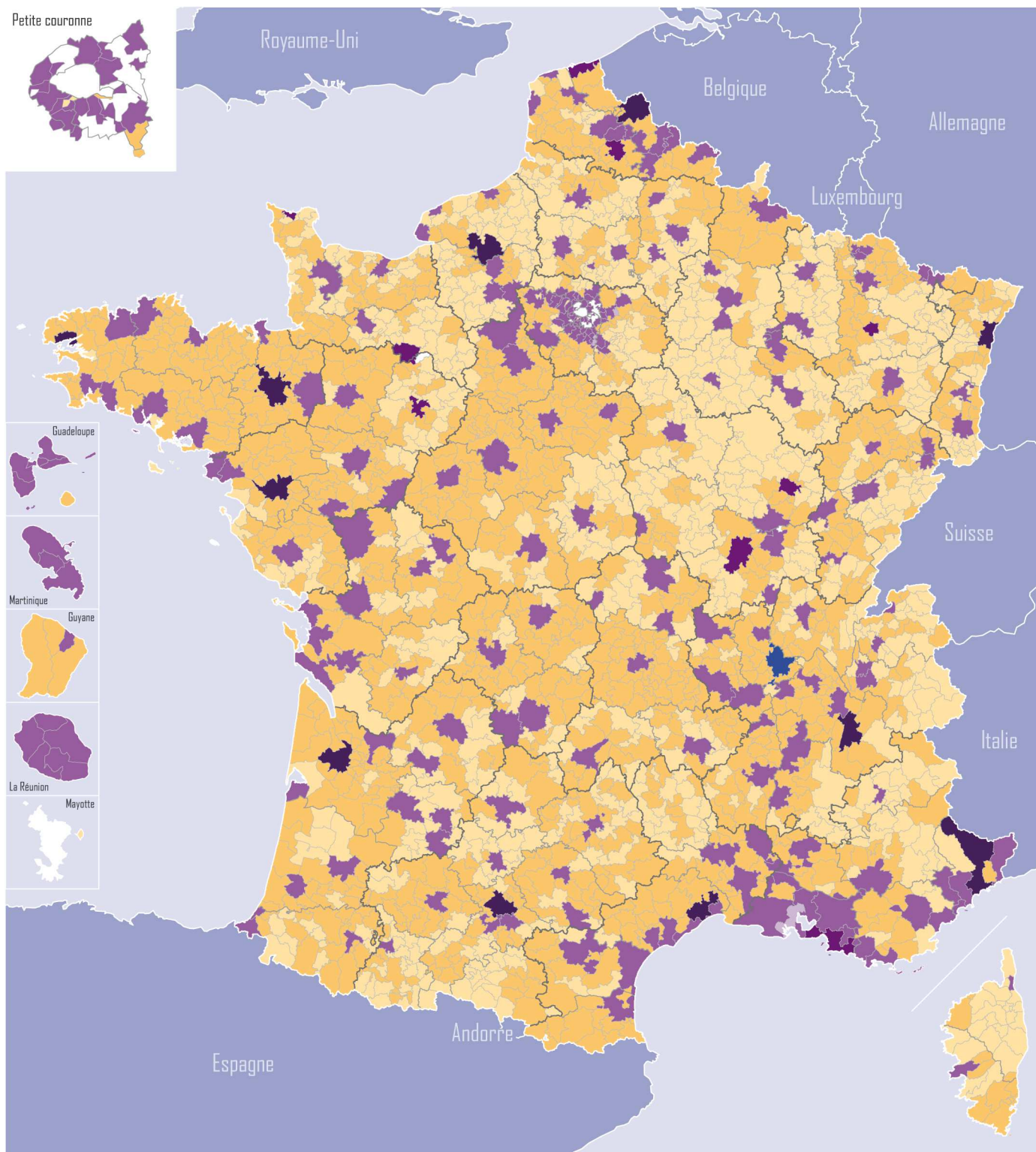
dans les départements de 400 communes et plus comportent en moyenne 21 communes.

Nombre moyen de communes par EPCI



Source : DGCL, Banatic

Couverture du territoire par les EPCI à fiscalité propre en 2015



LES DIFFERENTS TYPES DE GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE

■ Métropole

Nombre : 11
 Nombre de communes : 453
 Population totale regroupée : 6 303 722

■ Communauté urbaine

Nombre : 9
 Nombre de communes : 201
 Population totale regroupée : 2 322 898

■ Communauté d'agglomération

Nombre : 226
 Nombre de communes : 4 744
 Population totale regroupée : 25 889 681

■ Métropole de Lyon

Nombre : 1
 Nombre de communes : 59
 Population totale regroupée : 1 346 720

■ Syndicat d'agglomération nouvelle

Nombre : 3
 Nombre de communes : 15
 Population totale regroupée : 148 674

■ Communauté de communes à fiscalité professionnelle unique

Nombre : 1 062
 Nombre de communes : 17 704
 Population totale regroupée : 18 284 334

■ Communauté de communes à fiscalité additionnelle

Nombre : 822
 Nombre de communes : 13 412
 Population totale regroupée : 8 622 173

■ Commune isolée

Nombre de communes : 70
 Population totale regroupée : 4 034 615

Une augmentation de la taille des EPCI à fiscalité propre

En 2015, la France compte 282 EPCI à fiscalité propre de moins de 5 000 habitants ce qui représente 15 % des communautés de communes. Cependant, depuis 2010, le nombre d'EPCI à fiscalité propre faiblement peuplés a fortement diminué, avec notamment une baisse de 54,7 % entre 2012 et 2015.

Cette baisse est à relier à la constitution de communautés de communes avec un seuil d'au moins 5 000 habitants (sauf dérogation légale).

Le nombre d'EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 10 000 habitants a également diminué de 21 % entre 2012 et 2015.

Evolution de la taille des groupements

Nombre de groupements comportant :	2010	2011	2012	2013	2014	2015
moins de 5 000 habitants	668	646	623	499	286	282
de 5 000 à moins de 10 000 habitants.	789	787	772	730	628	610
de 10 000 à moins de 20 000 habitants	606	606	620	627	593	601
de 20 000 à moins de 50 000 habitants	317	325	329	352	369	372
50 000 habitants et plus	231	235	237	248	269	268

Sources : DGCL, Banatic ; Insee

Champ : France (hors Mayotte jusqu'en 2014, y compris Mayotte en 2015)

Pour en savoir plus

Les données sont issues de la base nationale de l'intercommunalité (BANATIC), alimentée à partir des données intercommunales ASPIC saisies par les préfetures : www.banatic.interieur.gouv.fr.

Les données de synthèse sur les intercommunalités sont téléchargeables sur le portail des collectivités locales : www.collectivites-locales.gouv.fr.

Les données relatives à la population légale sont disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr.